

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 2

MAINTIEN DE LA RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU COMMUNE DE BAR-SUR-SEINE

Troyes, le 16 février 2023

L'apparition de symptômes gastro-intestinaux à Bar-sur-Seine, qui ont touché une centaine d'individus, le vendredi 20 janvier dernier, donne lieu à un suivi attentif et continu de la part des services de l'État de la qualité de l'eau dans le réseau.

Les résultats des prélèvements du 6 février ont conduit à la mise en place de mesures de restriction des usages de l'eau potable du fait de la présence de parasites de type cryptosporidium.

I. Mesures immédiates :

Suez a effectué la vidange et le nettoyage en profondeur des réservoirs et du réseau de distribution. L'ARS a réalisé de nouvelles analyses le 13 février 2023 dont les résultats montrent une contamination persistante du réseau d'eau potable nécessitant le maintien des mesures de restriction des usages de l'eau. En effet, les analyses indiquent :

- La présence de bactéries de type E. coli et coliformes sur un point du réseau d'eau potable, malgré une teneur en chlore importante (15 E. coli pour 100 millilitres d'eau et 25 coliformes pour 100 millilitres d'eau), indicateur d'une contamination bactériologique du réseau.
- La présence de 4 parasites de type cryptosporidium pour 100 litres d'eau dans le réservoir « les vignes du mérite » ainsi que dans le réservoir situé rive gauche, et de 2 parasites sur un point supplémentaire du réseau de distribution.

II. Consignes immédiates à suivre par la population en matière de consommation de l'eau du robinet :

L'eau du robinet ne doit pas être utilisée, sans ébullition préalable prolongée pendant au moins 3 minutes, pour :

- la boisson ;
- la préparation des aliments non cuits ;
- et le brossage des dents.

L'usage de l'eau pour la toilette corporelle et l'utilisation des sanitaires reste possible durant la durée de la restriction.

III. Mesures prises à compter du jeudi 16 février :

- La mairie de Bar-Sur-Seine poursuivra la distribution de bouteilles d'eau à la population et la tenue du registre sanitaire à l'hôtel de ville, conformément aux consignes de l'ARS. La distribution des bouteilles d'eau aura lieu en salle polyvalente (33 rue Gambetta) à compter de 9h00 et jusqu'à 18h30 ;
- Vidange et nettoyage des réservoirs dès vendredi 17 février ;
- Purge du réseau de distribution ;
- Réalisation de quatre prélèvements supplémentaires par l'ARS lundi 20 février pour des résultats attendus le jeudi 23 février.

IV. Suivi de la situation :

Les résultats des analyses de l'eau sont accessibles sur le lien suivant : <https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/afficherPage.do?methode=menu&usd=AEP&idRegion=44>

Sur la base du registre sanitaire tenu en mairie, une enquête épidémiologique va être réalisée conjointement par Santé Publique France et l'ARS. Les personnes s'étant inscrites sur le registre sanitaire seront contactées dans la semaine à venir par l'ARS ou Santé Publique France.

Cécile DINDAR, préfète de l'Aube, remercie l'ensemble des services mobilisés pour apporter une solution pérenne à cette crise.

Contact presse

Centre opérationnel départemental

Tél : 03 25 42 35 00

Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

 @prefet10  @Prefetaube  aube.gouv.fr

 @Prefet_10  Préfecture de l'Aube